Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** 28 (1991)

**Heft:** 1034

Artikel: Le jeu de la France

Autor: Gavillet, André

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1020766

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 18.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

JAA 1002 Lausann

11 avril 1991 Hebdomadaire romand Vingt-huitième année

# Le jeu de la France

Michel Rocard l'a confirmé lors de la conférence de presse à Berne. La Communauté n'acceptera pas de nouveaux membres. La porte est fermée, quelles que soient les qualités de ceux qui frappent pour entrer. Raison invoquée: d'abord construire l'union politique et monétaire. C'est plus facile à douze qu'à dix-neuf.

Le refus d'ouvrir ne serait donc que provisoire: le temps de consolider avant d'agrandir.

Mais sous le zèle bâtisseur se cachent des rapports de puissancé. La France de toute évidence trouve dans l'Europe à douze une occasion de renforcer sa puissance nationale devenue moyenne.

Il faut la soupçonner de vouloir maintenir en l'état le noyau central, tout en semi-satellisant, comme l'accord économique européen le démontre, les autres pays candidats empressés ou récalcitrants.

Dans l'Europe des douze, la France occupe une position centrale: qu'il s'agisse de l'axe Nord – Sud ou des axes Est – Ouest, Francfort – Barcelone ou Londres – Milan, Paris et Lyon peuvent se relayer dans le rôle de plaque tournante. Cette position centrale est confortée par un équilibre entre les cultures romanes et les cultures anglo-saxonnes.

Imaginons une Europe à dix-neuf. Le renforcement serait essentiellement nordique. Le centre de gravité se situerait plus au nord et plus à l'est. La position de l'Allemagne s'en trouverait fortifiée, au détriment de la France.

Une véritable confédération pour sauvegarder sa cohérence interne tend vers la neutralité. La Suisse en est une illustration. La Communauté l'a éprouvé, partiellement, lors de la crise du Golfe. Alors même que la transgression flagrante du droit international et la position du Conseil de sécurité ne laissaient pas de place pour une politique divergente, l'Espagne a tenu à faire entendre une voix de tonalité

différente, la Grèce aussi qui n'a pas oublié le sort de Chypre. En des circonstances moins nettes, où les Etats-Unis ne pèseraient pas de tout leur poids, on peut douter de la capacité de l'Europe àmener une autre politique que de grande réserve, dont elle ne sortirait que pour défendre soit ses intérêts propres soit le droit international.

Lors de la crise du Golfe toutes les démarches communes, sous l'égide du premier ministre du Luxembourg, furent des flops quasi humiliants.

Non que l'Europe ne fit pas le poids. Mais elle menait deux politiques étrangères: celle des douze et celle des membres permanents du Conseil de sécurité, la France et la Grande-Bretagne.

Or, ce rôle éminent des membres du Conseil de sécurité est un héritage de la dernière guerre. Une véritable union politique impliquerait que toute différence de rang entre les Etats membres soit abolie. Il n'y a pas de fédération sans égalité de droit de chaque partie. Tel n'est pas le cas actuellement et l'on peut douter que la France ou la Grande-Bretagne renonce à ce privilège.

L'intérêt de la France est à la fois de renforcer l'Europe, de tenir à distance l'Allemagne que l'on peut toujours culpabiliser. Conserver un certain leadership en gardant à la fois les avantages de l'après-guerre et ceux de l'ère nouvelle européenne; imposer, pour son prestige, cette contradiction.

Pour accueillir de nouveaux membres, l'unanimité des pays de la Communauté est requise. On peut douter de l'empressement futur de la France qui n'a aucun intérêt objectif à un élargissement de la Communauté, ni à une authentique union politique.

L'espace économique est souvent présenté comme une salle d'attente. Mais à quelle heure passe le train?

AG